

Arrestations d'enfants : violence systématique en Palestine

22 avril 2016



Le 13 mai, cinq ONG œuvrant pour le respect des droits de l'Homme publient le rapport « Enfances brisées : les mineurs palestiniens dans le viseur de la répression israélienne ». À cette occasion, nous sommes allés à la rencontre de ces enfants qui, malgré leur jeune âge, subissent les abus d'un système de détention militaire arbitraire.

Nasseem from [plateforme palestine](#) on [Vimeo](#).

Nasseem a été arrêté par l'armée israélienne à l'âge de 14 ans © Anna Demontis / Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

« J'ai peur qu'ils m'arrêtent une nouvelle fois. Quand l'armée israélienne a quelqu'un dans le viseur, elle ne le laisse pas tranquille. » Du haut de ses 14 ans, Nasseem a le regard de ces enfants qui en ont déjà trop vécu. Sa vie a changé le 6 octobre 2015, lorsque des militaires israéliens ont fait irruption chez lui pour l'arrêter en pleine nuit. Sans même lui laisser le temps de mettre son pantalon, les soldats l'emmènent, lui et son frère Youssef.

C'est dans la maison de sa mère, située dans le camp de réfugiés d'Al-Aroub, au sud d'Hébron (Cisjordanie), que nous retrouvons le garçon. Son air apeuré et anxieux contraste avec son visage rond, presque poupon, qui nous laisse croire que s'il entre dans l'adolescence, Nasseem est encore un enfant.

Entre début octobre et fin décembre 2015, il y a eu plus de 2660 arrestations par l'armée israélienne. Le plus souvent violemment. Les soldats, qui débarquent dans les maisons en groupe et cagoulés, n'hésitent pas à user de bousculades, gifles, coups et menaces sur le mineur ou les membres de sa famille.

Arrestations brutales et traumatisantes

La mère de Nasseem a assisté à l'arrestation de tous ses fils. Elle témoigne de cette violence : « *Parfois quand tu es en train de dormir, tu te réveilles et tu vois le visage des soldats juste au-dessus de ta tête. Une fois, ils ont amené un voisin ici et ils ont commencé à le frapper. Après, il lui a dit « on va prendre ta sœur [de 17 ans ndlr] et tu vas voir ce qu'on va lui faire si tu n'avoues pas.* » C'est à partir de là que Nasseem a vraiment commencé à avoir peur d'eux. »

Face aux critiques de la communauté internationale, les autorités israéliennes avaient annoncé en février 2014 leur intention de cesser ces arrestations de nuit et de les remplacer par des convocations au poste de police pour les mineurs. Néanmoins, l'application de cette mesure n'a été que partielle et les convocations se déroulaient de manière aussi violente et brutale que les arrestations. Quelques mois plus tard, à l'automne 2014, celles-ci redevenaient la norme pour des « raisons de sécurité ».

L'interrogatoire : intimidations et violences

Après l'interpellation, vient l'interrogatoire. Pour Nasseem et son frère, il a commencé avant même d'arriver à la prison. Ils sont d'abord emmenés à Kyriat Arba, une colonie peuplée de 8 000 colons israéliens extrémistes, implantée à la sortie d'Hébron. Après avoir été interrogés et battus une première fois, les deux garçons sont laissés dehors, dans le froid, de 3 heures à 8 heures du matin. Ce n'est que lorsqu'ils arrivent à la colonie d'Etzion que les soldats les placent dans une véritable salle d'interrogatoire. Leur mère, restée à Al-Aroub, n'a aucune idée du lieu où ses fils ont été emmenés.

Dans le cadre de l'enquête, chaque enfant peut être interrogé pendant 40 jours. La plupart du temps, ils sont menottés et attachés à une chaise. De l'arrestation à la fin de la détention, 82 % des mineurs subissent des violences physiques selon l'UNICEF. Très rares sont les mineurs à avoir accès à un avocat durant la phase d'interrogatoire : 3 % d'après l'ONG Defence for Children International (DCI) Palestine. En outre, alors que les enregistrements ont été rendus obligatoires en septembre 2014, la plupart échappent à la règle toujours pour « raisons de sécurité ». « *Le soldat avait posé un enregistreur sur la table, raconte Nasseem. Quand il a commencé à me frapper, il l'a éteint et l'a mis de côté.* »

Le but : pousser aux aveux

C'est lorsque le jeune garçon revient sur son passage aux aveux qu'il devient fébrile. Après avoir reçu plusieurs coups, sur le corps et à la tête, et en l'absence d'un avocat, il finit par avouer des faits qu'il n'a peut-être pas commis. Pire, les enquêteurs le manipulent afin qu'il dénonce son frère aîné. Youssef, qui de son côté est resté de marbre, est toujours emprisonné. Personne ne sait, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quand il sera libéré. Si « grâce » à ses aveux, Nasseem a vu sa peine réduite à trois mois de détention et une amende de 1 000 shekels (environ 235 euros), il doit désormais vivre avec la culpabilité et la fausse impression d'avoir lui-même mis son frère en prison.

La difficulté pour les familles palestiniennes, c'est aussi l'acharnement, la répétition des violences et des arrestations. « *Quand les soldats entrent dans le camp d'Al-Aroub, ils prennent tous mes garçons, explique la mère de Nasseem. Alors maintenant ils ne dorment plus à la maison.* » Traumatisé par son arrestation en pleine nuit et effrayé par un éventuel retour de l'armée, l'adolescent n'arrive plus à dormir chez lui. À la nuit tombée, il se réfugie chez des amis. Sa mère, elle, attend toujours la libération de son autre fils. La veille de notre entretien, un détenu relâché lui a apporté un pantalon dans lequel Youssef avait caché une lettre. Les larmes lui montent aux yeux : ce vieux jean sale et abîmé lui apparaît comme une bouffée d'air

frais.

Anna Demontis

Détention des mineurs palestiniens : 5 associations interpellent l'ONU

Début mai, Israël sera examiné par le Comité contre la Torture des Nations unies (CAT), qui contrôle l'application de la Convention contre la torture par ses États parties. À cet égard, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la torture (ACAT), la Ligue des droits de l'Homme (LDH), l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) et le Yes Theatre, avec le soutien d'Addameer, Defense for Children International Palestine et La Voix de l'Enfant, ont soumis un rapport alternatif au Comité. Ce rapport souligne les violations des droits de l'Homme, et en particulier de la Convention des Nations unies contre la torture, commises par Israël à l'égard des mineurs palestiniens arrêtés et détenus. Il s'inscrit dans la campagne sur les prisonniers palestiniens initiée par le groupe de travail « droits de l'Homme » de la Plateforme Palestine (constitué de l'ACAT, l'AFPS, la LDH), dont le documentaire « Palestine : la case prison », soutenu par Amnesty International, fait partie.

Le rapport sortira le 13 mai 2016, date à laquelle le CAT publiera ses recommandations à l'État d'Israël.

Source : <https://blogs.mediapart.fr/platefor...>

- Emplacement : [Vous êtes ici](#) : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article : <https://plateforme-palestine.org/Arrestations-d-enfants-violence-systematique-en-Palestine>